Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 084-218400448-20260910-202678-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX
* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 4 septembre 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Étaient présents : M. Bastien COUSTON, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Thomas PAULEAU, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL
Absents excusés : Mme Barbara BLANC a donné pouvoir à M. Dominique FRANÇOIS
Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 78/2026 Objet : Avenant au contrat de maitrise d'œuvre pour la construction du local du BMX
La commune a mandaté OPUS Architecture pour une mission de maitrise d'œuvre relative à la construction du local du BMX.
Lors de la signature du contrat, celui-ci s'établissait sur la base d'un forfait de 10% d'un montant estimatif de travaux de 100 000 € HT, soit 10 000 € HT.
Suite à la validation de l'avant-projet du maitre d'œuvre d'un montant de 162 972 € HT, il convient de modifier le montant de la mission de maitrise d'œuvre par avenant.
Le maitre d'œuvre propose un taux de 9% basé sur le montant estimatif de 162 972 € HT, soit une mission de maitrise d'œuvre à 14 667,48 € HT.
Le maire propose de valider cette proposition d'avenant.

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'exposé de M. le maire en séance,
Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte de passer un avenant d'un montant de 4 667,48 € HT avec OPUS Architecture portant le nouveau montant du contrat de maitrise d'œuvre à 14 667,48 € HT.**
- **Autorise le maire à signer l'avenant.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

MAIRIE D'ENTRECHAUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 22/09/26